



### Le Mot du Maire

Nous sommes de plus en plus souvent sollicités par téléphone, par tract publicitaire ou même par le démarchage à domicile pour toutes sortes de prestations, de service... Un jour, les vérandas, les fenêtres, les portes... un jour les économies d'énergie ou bien encore la sécurité de votre compteur électrique ou mieux les capricornes qui n'ont pas manqué d'envahir vos greniers, vos poutres et votre charpente et encore l'assurance miracle qui couvrira des domaines le plus souvent déjà pris en charge par votre assurance habitation et j'en passe. Il ne s'écoule pas de journée sans un appel commercial. Tout est bon pour essayer de venir chez vous, vous proposer un devis puis faire des travaux à des coûts le plus souvent exorbitants. Ne vous laissez pas abuser par ces commerciaux et ces entreprises inconnus, faites confiance à vos artisans habituels ; si vous avez un doute, renseignez-vous auprès d'amis, de voisins et ne signez rien qui vous engage financièrement sans avoir pris le temps de la réflexion. **DHP** (suite page 7).



N° 79

NOVEMBRE 2015

### Conseils pratiques en matière de dépannage à domicile



Le dépannage à domicile peut être à l'origine de problèmes pour les consommateurs. Souvent, il s'agit de trouver un dépanneur dans l'urgence et les professionnels indélicats peuvent en abuser. Il faut toujours être vigilant, bien s'assurer que l'urgence est réelle et savoir que des obligations d'information s'imposent aux professionnels.

Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pratiques avant de faire appel à un professionnel :

- Méfiez-vous des tracts publicitaires lapidaires, donnant peu d'informations sur les principales caractéristiques du service proposé ;
- Soyez prudent à la lecture d'une publicité ou d'une documentation commerciale se prévalant de la caution d'un service public, en effet, ne lui accordez pas automatiquement crédit ;
- Exigez la communication, préalablement à la réalisation de tous travaux, d'un document écrit contenant les informations suivantes :
  - Les taux horaires de main-d'œuvre TTC ;
  - Les modalités de décompte du temps passé ;
  - Les prix TTC des différentes prestations forfaitaires proposées ;
  - Les frais de déplacement, le cas échéant ;
  - Le caractère payant ou gratuit du devis, et, le cas échéant, le coût d'établissement du devis ;
  - Le cas échéant, toute autre condition de rémunération.
- Demandez à l'entreprise le prix des pièces qui seront remplacées pour éviter d'éventuelles surprises ;
- Pour toute prestation d'un montant supérieur à 150€ TTC, n'oubliez pas de demander un état des lieux ou de l'appareil, de manière à avoir une vision précise des réparations à faire réaliser ;
- Pour toute prestation d'un montant supérieur à 150€ TTC, sauf urgence absolue, exigez un devis de la part du professionnel, cela vous évitera toute mauvaise surprise quant au prix à payer une fois les travaux réalisés ;
- Un professionnel vous suggère de réaliser des travaux qui ne semblent pas urgents ? Prenez le temps de réfléchir et ne donnez pas votre accord trop rapidement. Pensez au fait que vous bénéficiez d'un délai de réflexion pour toute prestation que le professionnel vous propose en sus de celles que vous lui avez demandé de réaliser en urgence.

En cas de litige avec un professionnel indélicat, vous pouvez saisir les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Val-d'Oise dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Direction Départementale de la Protection des Populations  
Bâtiment le MODEM CS 20508 Cergy  
95035 Cergy Pontoise Cedex  
Tél : 01 34 25 45 00  
Mail : [ddpp@val-doise.gouv.fr](mailto:ddpp@val-doise.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture au public :  
De 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanence consommateur  
sans rendez-vous :  
Les mardis et jeudis  
de 9h à 12h

## Travaux dans Vétheuil

### Travaux à la mairie

La commune poursuit l'entretien de ses bâtiments avec le changement de plusieurs fenêtres et le remplacement des gouttières. Cette opération se fait grâce à une aide de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Le changement de fenêtres se fait dans le cadre des Conseils en énergie prodigués par le PNR et afin de réduire les dépenses de consommations énergétiques des bâtiments communaux.



### Crèche

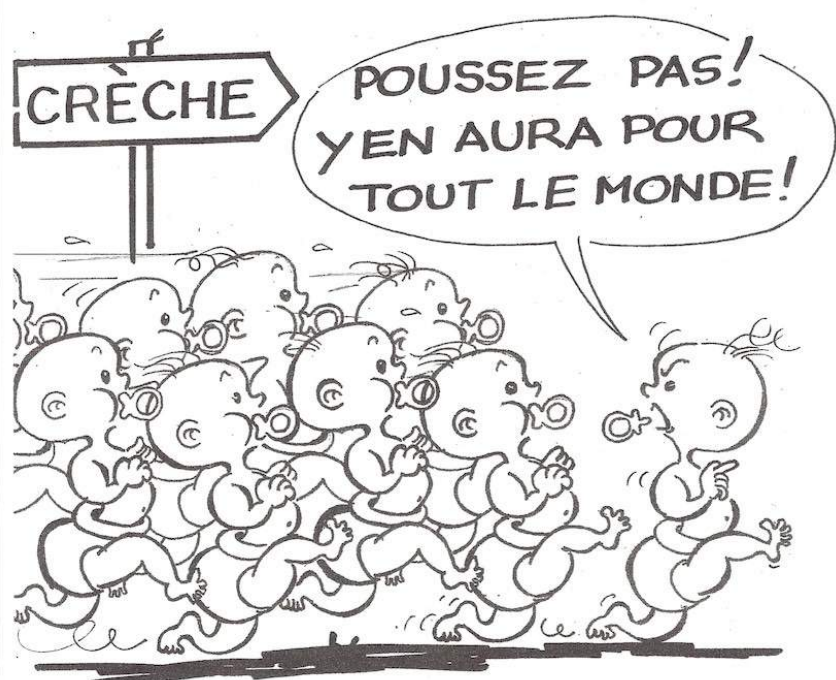
La crèche dont la gestion a été confiée à « la maison bleue », ouvrira ses portes le 23 novembre 2015.

Sa capacité est de 16 berceaux.

Pour les inscriptions s'adresser à :

Mme Nouanmanivong, tél. 01 46 56 43 38

Courriel : [servicerelationsfamille@la-maison-bleue.fr](mailto:servicerelationsfamille@la-maison-bleue.fr)



### Travaux rue Montrond

Après des travaux d'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques conduits par le SIERC puis ceux du changement de canalisation de gaz par GRDF, Val d'Oise Habitat (VOH) intervient actuellement rue Montrond pour passer une canalisation de rejet des eaux de la MARPA/crèche.

En effet, si, à l'origine, VOH avait été autorisé à se raccorder au collecteur existant pour le rejet des eaux usées, les eaux pluviales devaient être traitées sur la parcelle. Malheureusement, cette prescription n'a pas été respectée. C'est pourquoi, afin d'éviter que la rue Montrond ne se transforme en torrent à l'occasion de fortes pluies, il est devenu nécessaire de créer une nouvelle canalisation.

A cette occasion, le collecteur existant redevient un collecteur d'eaux pluviales tandis que le nouveau collecteur sera destiné à recevoir les eaux usées afin de respecter la réglementation.

Si les travaux de pose de ce nouveau réseau sont pris en charge par VOH, la commune « profite » de cette création pour faire poser des branchements destinés aux propriétés riveraines du bas de la rue en prévision de la mise en conformité des installations.

Cette situation imprévue pénalise les riverains à double titre, la rue étant une nouvelle fois interdite à la circulation et le raccordement au réseau étant plus précoce qu'initialement prévu.



## Travaux dans Vétheuil (suite)

### MARPA/Parking communal

La MARPA pourra accueillir des pensionnaires à partir du début 2016.

Pour retenir un logement s'adresser à la responsable de la MARPA, Mme Goigoux, tél. 07 61 59 60 69

Courriel : [marpavvs.95@wanadoo.fr](mailto:marpavvs.95@wanadoo.fr)

Une brochure est disponible prochainement en mairie (et sur le site internet) mais d'ores et déjà un coût estimatif des tarifs (mensuels) vous est proposé ci-dessous :

2015	Loyers et charges locatives	Charges mutualisés	Total
T1	718,14 €	691,64 €	1 409,78 €
T2	764,95 €	760,81 €	1 525,76 €

T1 : logement individuel avec une pièce principale, un coin cuisine, une salle d'eau, prises téléphone, télévision, internet

T2 : logement pour couple

Des services au quotidien seront à disposition :

- . Petit Déjeuner 2 €      . Déjeuner 7 €
- . Dîner 5 €      . Repas Invité 13 €
- . Blanchisserie 11 €

Possibilité de monter des dossiers d'agrément auprès du Conseil départemental pour obtenir l'Aide Sociale (APL, APA).

-----

**Le parking communal situé rue Montrond devrait être livré fin novembre et accessible à tous les Vétheuillais.**

### Cantine scolaire



C'est en rentrant de vacances que les enfants de l'école Jean Paul Riopelle ont pu découvrir les travaux de rénovation du restaurant scolaire qui avaient été menés durant l'été, visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants et à égayer ce lieu de pause et de partage. La commune a profité des vacances de Toussaint pour poursuivre la rénovation des vestiaires et des sanitaires.

### Compétences communauté de communes-Centre de loisirs

Nous vous annonçons dans les précédentes Brèves que, suite à la modification des compétences de la communauté de communes, le centre de loisirs de Villers « les Filous » était redevenu communal, sous la responsabilité de la commune de Villers, les enfants des autres communes ne pouvant plus bénéficier des tarifs « préférentiels » appliqués jusque-là.

Cependant, en juillet, le préfet, constatant que les délibérations de certaines communes n'avaient pas été prises en compte lors de son précédent arrêté de mai, l'a abrogé et a repris un nouvel arrêté en date du 24 juillet 2015 qui modifie à nouveau les statuts en réintégrant la compétence liée au péri et extrascolaire. Le centre « Les Filous » redevient donc à cette date un centre de loisirs communautaire avec une tarification selon le quotient familial identique pour toutes les communes.

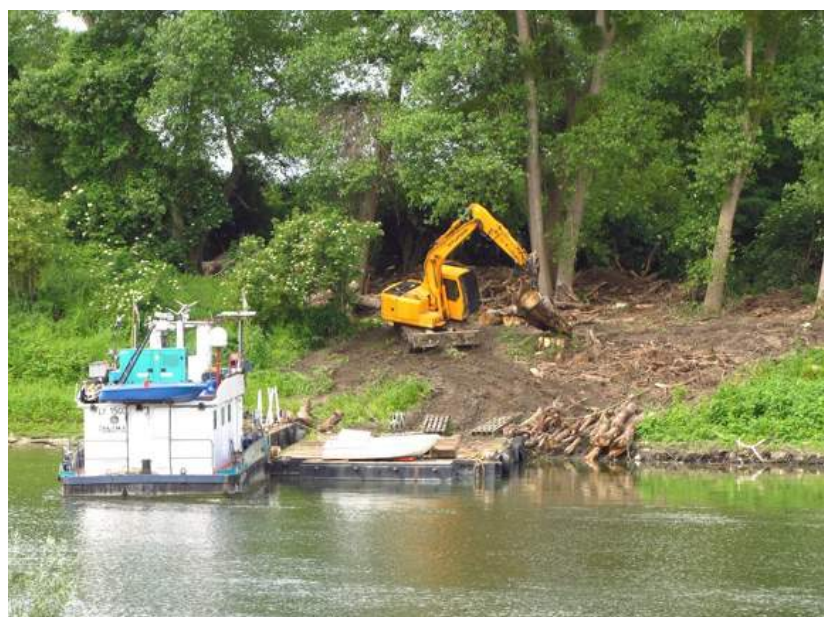
### Déjections canines

Début 2009, pour améliorer la propreté du village, la commune a mis à disposition des sacs pour les déjections canines. Puis la communauté de communes a pris le relais en 2014 pour une courte expérience. C'est à nouveau la commune qui distribue des sacs biodégradables pour le ramassage des déjections canines. Nous vous rappelons qu'ils sont à la disposition des propriétaires de chiens chez les commerçants, à la poste et à la mairie.

Il est important de les utiliser car certains secteurs de Vétheuil sont de plus en plus couverts de ces déjections qui ne sont pas ramassées, offrant un spectacle désolant aux riverains de ces ruelles comme aux touristes les empruntant. Actuellement, c'est la ruelle du Talus et la rue Pierre à Poisson qui sont les plus « touchées », merci donc de faire le nécessaire pour que ce secteur, comme les autres, retrouve tout son charme.

## Les Infos

## L'Agence des espaces verts (AEV) communique



### L'Île de Saint-Martin-la-Garenne : une propriété régionale aménagée et gérée par l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France

L'Île de Saint-Martin-la-Garenne (51 hectares) appartient à la Région (depuis 1993). Elle fait partie du Domaine régional de la Boucle de Moisson et est gérée par l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV).

L'essentiel de sa surface est loué par l'AEV à un agriculteur, pour être cultivé en jachère : un broyage y est réalisé une fois par an de façon à éviter que la parcelle ne se reboise. Le maintien de cette végétation herbacée contribue à favoriser une faune et une flore riches et diversifiées. Notamment, plusieurs espèces de papillons et d'orthoptères (sauterelles, criquets) y trouvent un habitat de choix.

Le reste de l'île, en lisière et à ses deux extrémités, est au contraire composé d'espaces boisés. L'essentiel de l'action de l'AEV consiste ici à veiller à la stabilité des peuplements, notamment les arbres situés sur les berges.

En 2013, un gigantesque chantier a été réalisé afin de retirer, sur toute la longueur de ses 6,5 km de rives, les peupliers et les saules vieillissants qui menaçaient de tomber dans l'eau (voir ci-dessus). Une grande partie du site est rattachée au site Natura 2000 des Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny, au titre de la diversité de ses oiseaux. Notamment, l'Oedicnème criard, dont la population est estimée entre 5 000 et 9 000 couples sur l'ensemble du territoire français, y niche depuis 2009.

Il est également possible d'y observer le martin pêcheur et les hirondelles de rivage. La commune de Vétheuil, déjà membre de Natura 2000 au titre du site « Coteaux et Boucles de la Seine », est également intégrée grâce à l'Île de Saint-Martin à ce site Natura 2000.

*Le réseau Natura 2000 regroupe des sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qui y vivent ou pour celles de leurs habitats. L'objectif est de préserver la diversité biologique tout en valorisant le territoire.*

### Sécurisation des berges de l'île : rappel de l'opération réalisée en 2013 :

A la fin de l'année 2013, l'AEV a réalisé un gigantesque chantier sur l'île de Saint-Martin-la-Garenne, visant à sécuriser ses berges.

Les travaux ont consisté à retirer les arbres vieillissants, des peupliers pour la plupart, mais également quelques saules, qui menaçaient de tomber dans le fleuve et de provoquer des embâcles. Le risque était d'autant plus grand que les rives, largement érodées par la Seine, sont particulièrement friables. L'intervention était donc urgente.

Pour ceux qui auraient pu l'apercevoir depuis la rive, l'opération aura pu paraître spectaculaire, d'abord dans la façon dont elle a été réalisée : depuis une barge, durant toute une semaine. Ensuite, le volume était considérable : au total 500 m<sup>3</sup> ont été coupés puis stockés à la pointe nord (face à Vétheuil et Lavacourt).

Dans un second temps, le bois a été vendu pour être valorisé en bioénergie (plaquettes pour chaudières collectives ou pour particuliers). Il a été directement récupéré sur place par l'acquéreur.

Aujourd'hui, les lisières de l'île commencent à se reconstituer, avec l'installation spontanée d'une nouvelle végétation, avec de jeunes arbres (des peupliers, des saules) mais aussi d'autres essences bien adaptées aux zones humides telles que l'Aulne par exemple.

**Valdoisienne ou yvelinoise ?** L'Île de Saint-Martin-la-Garenne appartient à la Région, mais en ce qui concerne son implantation géographique, elle a la particularité d'être « à cheval » sur deux départements : le Val d'Oise (pour sa partie nord) et les Yvelines (pour sa partie sud).



## Séance du 26 juin 2015

### 1. AGENDA D'ACCESSIBILITE DE LA COMMUNE

Une présentation est faite de l'agenda d'accessibilité programmé pour les établissements recevant du public, (école, mairie, restaurant scolaire), documents qui doivent être envoyés au service spécialisé de la préfecture avant le 27 septembre 2015.

### 2. ADHESION A LA CHARTE DE LA BIODIVERSITE

Dans la suite des actions entreprises par la commune (gestion différenciée, zéro phyto...) et afin de les valoriser, le conseil décide d'adhérer à la charte en fournissant une liste d'engagements.

### 3. RAPPORTS SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Assainissement : le service compte 282 clients pour 18 796 m<sup>3</sup> assujettis et le réseau de canalisation s'étend sur 4 412 m. Cependant les conseillers s'interrogent sur certaines interventions et sur la dimension de certains collecteurs.

Eau : le service compte 475 clients pour 38 790 m<sup>3</sup> d'eau consommée et le réseau s'étend sur 10 564 m. La médiocre qualité du rendement qui baisse depuis 2012 inquiète les conseillers qui souhaitent que le délégataire entreprenne toutes les investigations nécessaires pour trouver l'origine de ce dysfonctionnement et le résoudre rapidement.

### 4. DROIT DE PREEMPTION URBAIN-PARCELLES D 667 ET D 669

En novembre 2013 puis en décembre 2014, le conseil municipal, souhaitant agrandir le parking rue du Moutier afin d'améliorer la circulation rue de l'Orme, perturbée par le stationnement gênant des véhicules, la commune a proposé au propriétaire des parcelles D 667 et D 669 contiguës au parking actuel de les lui acheter à la valeur estimée par les services des Domaines soit 7 120 €, cette proposition était alors restée sans réponse.

Suite à la demande d'acquisition de ce bien par un particulier, la commune décide de faire valoir son droit de préemption confirmant sa volonté de créer, dans l'intérêt général, des places de stationnement.

### 5 DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION VIA NOVA

L'association Via Nova organise chaque année au moins un concert dans l'église de Vétheuil, attirant un grand nombre de spectateurs et contribuant à son rayonnement et à celui du village. Suite à la demande de l'association, les conseillers lui allouent une subvention de 200 €.

### 6. CARTES SCOLAIRES

La participation de la commune est fixée, pour les élèves de moins de 18 ans scolarisés en Ile-de-France, à 34,20 € soit 30% du coût de la carte Bus Lignes Régulières. La participation est déduite du montant de la carte.

### 7. RYTHMES SCOLAIRES

Après un an de fonctionnement, la commune est en mesure de dresser un bilan des TAP (temps d'activités périscolaires). Sur le plan financier, malgré la participation de l'Etat et des parents, il apparaît un déficit de 1281,30 €. La participation des familles passera donc à 1,85 € l'heure à compter de la rentrée 2015. Par ailleurs, il a été constaté que plusieurs enfants perturbent les activités et se montrent irrespectueux avec les animateurs. En conséquence, les règlements des TAP et de la cantine seront modifiés (sanction ou exclusion des enfants renforcée).

### 8. DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

La commune bénéficiera de subventions pour le changement des gouttières de la cantine et de la mairie ainsi que pour le changement de fenêtres pour un total de 8 000 €.

### 9. PARTICIPATION AUX DEPENSES DU BAC

La CCVVS participe à hauteur de 25 % aux dépenses du bac de l'année 2014.

### 10. REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LES BOIS DU CHESNAY

Un arrêté réglementant la circulation et le stationnement a été pris afin de protéger les promeneurs et l'espace naturel.

### 11. CONSOMMATION DE GAZ

Conformément à la loi réglementant la consommation, la commune devra faire un appel d'offres pour choisir un fournisseur de gaz pour plusieurs de ses points de livraison : mairie, école, cantine.

## Séance du 11 septembre 2015

### 1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLES D 551 ET D 552

En décembre 2014, la commune a émis le souhait d'acquérir les parcelles D 551 et D 552 rue Soignée afin d'y réaliser un parc de stationnement pour désengorger le centre du village et faciliter l'accès au bord de Seine. Suite à la demande d'acquisition de ce bien par un particulier, la commune décide de faire valoir son droit de préemption, confirmant sa volonté de créer, dans l'intérêt général, des places de stationnement.

## Séance du 11 septembre 2015 (suite)

## 2. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA STEP AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, DU CONSEIL REGIONAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU

Le montant des travaux de construction de la station d'épuration est estimé à 2.050.000 € HT.

La Commune ne pouvant assumer seule le financement de cet équipement, il est impératif qu'elle obtienne des aides financières pour mener cette opération à son terme. Elle sollicite donc des subventions auprès des financeurs avec qui a été signé le contrat de bassin prévoyant cette construction, Conseil départemental du Val d'Oise, Conseil régional et Agence de l'eau.

Par ailleurs trois entreprises et leurs groupements ont été retenus pour présenter leur offre avant la fin d'année. Il s'agit de :

- Hydréa,
- Saur,
- MSE Nord Ile de France

## 3. CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE

Un premier bilan concernant le programme du Conseil en Energie Partagée auquel participe la commune a été établi. Plusieurs actions peuvent être mises en place afin de compléter les réductions de consommations d'énergie, telles que la suppression de l'éclairage extérieur du groupe scolaire, l'extinction de certains éclairages au-delà d'une heure du matin, le remplacement de fenêtres qui n'ont pas de double-vitrage, le flocage des greniers pour plus d'isolation, l'abaissement des plafonds, le changement de chaudière, etc.... La baisse de consommation d'éclairage public est d'environ 15 % suite à l'installation des réducteurs de luminosité. Une diminution plus importante sera expérimentée.

## 4. SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VALLEE DU ROY

Le ru de la Goulée a repris son débit normal après une baisse significative cet été, causée par son détournement et par du pompage à la source. Le nettoyage du bac et du lavoir améliore également la situation.

## JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers)

En septembre 2014, nous avons convié les adolescents et leurs parents à une réunion d'information sur les activités du service d'incendie et de secours ; une nombreuse assistance s'était intéressée aux activités des JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers) ouvertes aux adolescents de 13 à 14 ans et aux journées découvertes proposées aux adolescents plus âgés. La journée découverte s'est déroulée en 2015 avec 4 adolescents. Les inscriptions aux JSP se sont faites en juin dernier, et nous avons la joie d'avoir un Vétheuillais, Matéo Saint-Denis, parmi ces jeunes qui commencent quatre années de formation sanctionnées par le Brevet national de jeune sapeur pompier.



### A noter :

Le centre de secours d'Aincourt recrute des personnes motivées, sportives et disponibles, ayant le sens du Service Public, pour devenir Sapeur-Pompier volontaire.

Pour plus de renseignements, prendre contact avec le centre de secours au 06 75 81 53 62.

## Journée d'appel - Recensement

Vous avez 16 ans, nous vous rappelons que vous devez vous faire recenser en mairie. Cette démarche est obligatoire. Lors de votre venue, il vous sera remis un formulaire à compléter pour obtenir une attestation qui vous sera nécessaire pour vos prochaines inscriptions aux examens scolaires ainsi que pour l'obtention du permis de conduire.

## Les Infos (suite)

### Attention aux arnaques

Dernièrement, un tract publicitaire a été distribué dans une grande partie du village. Un tract cartonné arborant fièrement les couleurs du drapeau tricolore et affichant en tout premier l'adresse et le numéro de téléphone de la mairie. On y croirait presque... mais la mairie n'est pas à l'origine de ce document et a saisi à ce sujet la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Vous trouverez ci-dessous le fac-similé de ce tract que je vous conseille de jeter sans plus de formalité. En première page vous retrouverez les conseils de la DDPP en matière de dépannage à domicile.



### Étrennes et calendriers

Le SMIRTOM vous conseille de vérifier l'identité des personnes se présentant pour les étrennes en leur demandant une pièce d'identité et un bulletin de salaire récent (moins de 3 mois) portant le logo SEPUR.

Les Sapeurs Pompiers vous informent que suite aux attentats et au renforcement du plan Vigipirate, ils ne sont plus autorisés à faire leur tournée de calendriers en tenue de service. Ils passeront donc en civil munis de leur carte de service.

### Rus

Un des charmes de notre village réside dans ses trois rus qui le sillonnent. Parfois en bordure de sentiers publics mais aussi traversant les propriétés privées, les rus s'abandonnent au regard des promeneurs. C'est un plaisir de les avoir, mais c'est aussi une charge car il faut les entretenir et les laisser s'écouler librement.

Cet été et plus récemment en novembre, nous avons connu un tarissement du ru de La Goulée, celui qui, après avoir pris naissance à La Goulée, jalonne la route des crêtes pour se jeter dans le ru de Chaudry sitôt traversé le lavoir de la rue du Moutier.

On a pensé sécheresse mais il n'en était rien. Il s'agissait plutôt d'absence d'entretien, de détournement dans des propriétés. Nous rappelons donc à ceux qui ont la chance d'avoir un ru dans leur propriété qu'il est nécessaire d'entretenir ses berges, qu'il ne faut pas en bloquer son écoulement, ni construire des ouvrages pour en ralentir son débit ou même tout simplement le détourner pour un usage personnel. Ne pas l'entretenir ou bloquer son débit peuvent avoir des conséquences malheureuses en cas de fortes pluies car il pourrait alors inonder les propriétés.

Soyez donc vigilants, entretenez vos berges, supprimez les embâcles et n'hésitez pas à alerter le syndicat des rus au 01 34 78 13 59 ou la mairie au 01 34 78 13 18 si vous constatez un assèchement suspect de votre ru.

### Panneau d'informations

Depuis le début juillet, un panneau d'informations est à votre disposition au quotidien. Il apporte des renseignements utiles sur la vie du village tant pour nous Vétheuillais que pour les personnes de passage. Après la première année d'utilisation, la mairie fera un bilan de l'utilité de ce nouvel outil pour notre village.



## Les manifestations des associations et de la mairie

### La Foire à tout

La Foire à tout de Vétheuil au profit de l'ASCEV a eu lieu le 28 juin dernier. Comme d'habitude, ce fût un franc succès qui permettra à l'école de notre village d'améliorer un équipement de pointe et d'organiser des sorties supplémentaires pour les élèves.



### Les Camarguais

Le 21 juin, l'association des Camarguais du Vexin organisait son concours de monte Camargue sur les bords de Seine, une démonstration qui a enchanté tous les spectateurs.



### A noter dans votre agenda

- **Cérémonie des Vœux :**

Mme le Maire et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter aux traditionnels Vœux du Maire qui se dérouleront :

**Le samedi 16 janvier 2016 à 17h00 au foyer rural**

- **Elections régionales :**

Les 6 et 13 décembre 2015. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 20h.

- **Ateliers créatifs de Noël :**

Le 22 novembre, le foyer rural organise « les ateliers créatifs de Noël ». Inscriptions au foyer rural.

- **Marché de Noël :**

Les 5 et 6 décembre au foyer rural.

- **Noël des enfants :**

Le 13 décembre, le foyer rural organise un spectacle suivi d'une ballade aux lampions à la rencontre du Père Noël.

MAIRIE  
DE  
VETHEUIL

☎ : 01 34 78 13 18

Fax : 01 34 78 14 68

Messagerie :

mairiedevetheuil@orange.fr

Retrouvez toutes les  
informations de la  
mairie sur le site :

[www.mairie-vetheuil.fr](http://www.mairie-vetheuil.fr)

#### Encore plus rapide !

Vous pouvez vous abonner à  
la lettre d'informations  
municipale en vous inscrivant  
sur le site de la mairie.



[www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)



[www.vexinvaldeseine.fr](http://www.vexinvaldeseine.fr)

#### Rédaction

Dominique Herpin-Poulenat

Isabelle Lepicier-Caputo

Christine Gibaud

Jean-Louis Maury

Dominique Barbier-Cintrat

#### Illustrations

Michel Caputo